

**Décision portant nomination de l'agent comptable intérimaire
de la Caisse d'allocations familiales de la Vienne**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article R. 122-4 du code de la sécurité sociale ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 (JO du 6 septembre 2013) portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir en qualité de directeur de la Caisse nationale des allocations familiales ;
- Vu L'absence momentanée de l'agent-comptable de la Caisse d'allocations familiales de la Vienne ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur Bertrand LEMONNIER, né le 09/07/1966, est nommé en tant qu'intérimaire dans les fonctions d'agent-comptable de la Caisse d'allocations familiales de Vienne.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 1^{er} septembre 2017 et au plus tard jusqu'au 28 février 2018.

Article 3 : L'agent-comptable national et le directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Vienne sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris le **25 JUIN, 2017**


Daniel Lenoir